



PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 16/07/25

### **Protection des consommateurs sur les aires d'autoroute : les services de l'État se mobilisent pour assurer la sécurité et la loyauté des prestations proposées et des produits mis en vente**

Depuis le mois de juin, une opération de contrôles coordonnés est menée dans les six départements de la région Centre-Val de Loire, dans l'objectif de renforcer la confiance des consommateurs vacanciers.

Sur les 11 000 km de réseau autoroutier français, la région Centre Val de Loire draine les vacanciers de la région parisienne, du Nord de la France, mais aussi de nombreux vacanciers étrangers (Pays-Bas, Belgique, Grande-Bretagne, etc). Une fois entrés sur autoroute, les automobilistes utilisent prioritairement les services proposés sur les aires d'autoroutes (restauration, carburant, recharge des véhicules électriques, gonflage des pneumatiques, etc). Il est donc important que les services de l'État vérifient la sécurité des prestations (hygiène des établissements servant des denrées, aires de jeux, conformité des pompes, etc...) et la loyauté de celles-ci (concordance des prix pratiqués des carburants avec le site gouvernemental [prix-carburants.gouv.fr](http://prix-carburants.gouv.fr), information du consommateur sur les prix de vente, etc).

De juin à septembre, les services de l'État mènent une opération coordonnée de contrôles, impliquant une quarantaine de contrôleurs issus de plusieurs ministères. **Sur l'ensemble de la région, 16 aires d'autoroute et 46 établissements ont déjà été contrôlés. A ce stade, aucune non-conformité majeure en termes de sécurité ou de pratiques commerciales trompeuses n'a été relevée.**

Pour autant, des rappels à la réglementation ont porté sur différents points :

- Hygiène alimentaire : températures excessives pour certaines denrées, défaut de nettoyage et désinfection des locaux et équipements, défaut de gestion des durées de vie des denrées.
- Information du consommateur et loyauté : défaut d'information sur les prix de vente, erreurs sur les prix des carburants, défaut d'emploi de la langue française, erreurs sur l'origine de certaines denrées, absence d'indication de la décongélation de certains desserts.
- Métrologie légale : retards pour la vérification périodique de certaines pompes à essence.

L'opération se poursuivra jusqu'en septembre.

\*\*\*

Contact de la direction départementale de la protection des populations du Loiret : [ddpp@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp@loiret.gouv.fr)

**Cabinet de la préfète**  
Service régional de la communication  
interministériel